



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne



Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN (A partir du niveau 5C) ou agent contractuel. **Groupe RIFSEEP : 3**

Vous connaissez :

- Réglementation des professions de santé
- Organisation et fonctionnement des établissements et ses professions
- Autorisations d'activités de soins et médico-sociales
- Environnement administratif et institutionnel
- Règle d'allocation de ressources

Vous êtes et vous savez:

- Rigueur et discrétion
- Maîtrise de soi
- Accompagner les établissements dans l'application de la réglementation
- Réaliser un diagnostic/ une analyse
- Maîtrise les techniques rédactionnelles administratives

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Au sein du département des professions de santé en établissements, l'agent aura pour missions principales :

Gestion des praticiens hospitaliers à temps plein et temps partiel

- Suivi permanent de la carrière des praticiens hospitaliers ;
- Validation des informations dans Sigmed en relation avec les établissements et le CNG et dans le fichier régional
- Approbation des contrats d'activité libérale des PH et suivi des CAL.
- Prime de solidarité territoriale pour les PH temps partiel (approbation DG ARS)

Gestion des vacances de postes de praticiens hospitaliers à temps plein et temps partiel

- Procédure de créations et de transformations des postes médicaux en relation avec les établissements hospitaliers (deux tours de publication printemps et automne et gestion des publications au fil de l'eau entre les 2 tours) ;
- Enregistrement des postes dans Sigmed ;
- Publication des postes.

Concours national de praticiens des établissements publics de santé

- Examen de leurs dossiers de candidature ;
- Enregistrement des candidatures dans l'applicatif national.

Suivi des médecins de plein exercice sous contrat (praticiens contractuels, assistants, libéraux)

Instruction des contrats de type 2 (approbation DGARS) ;

Tenue du fichier régional ;

Renseignements divers auprès des médecins et des établissements.

Suivi des PADHUE (Praticiens diplômés hors union européenne)

- Organisation des Epreuves de Vérification des Connaissances (concours annuel) et procédure de recueil des besoins des établissements et d'appariement des candidatures aux postes ouverts
- Suivi des parcours de consolidation des compétences (PCC)
- Organisation des Commissions Régionales d'Autorisation d'Exercice Provisoire (CRAE)

Coordination des politiques d'accompagnement démographique en établissements

- Préparation et suivi de l'appel à projet régional assistants spécialistes partagés
- Suivi du soutien régional aux versement de prime d'exercice territoriale (PET)
- Enquête nationale ou régionale : enquête annuelle recours à l'intérim médical, recours à la PST etc..

Instruction, suivi, bilan des financements du pôle des professions médicales (assistants partagés, PET...)

Suivi régional des Comités Médicaux

Gestion particulière des dossiers ayant suscité un contentieux ou susceptibles d'être litigieux.

Mise à jour des personnels hospitalo-universitaires (non-inscrits dans Sigmed) dans la base régionale qui recense l'ensemble des médecins hospitaliers quel que soit le statut.

Conditions particulières :

Astreintes administratives sur la base du volontariat.

Continuité de service avec le/la deuxième chargé(e) de mission du pôle personnel médical

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 4 mars 2026**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr